# Ubiquité : petites phrases radicales

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1982)**

Heft 656

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1013261

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

LOGEMENT

# Un constat trompeur

Statistiques des requêtes déposées auprès des commissions de conciliation (cantonales, régionales ou communales) dans le secteur du logement. Pas besoin d'analyser longuement les chiffres publiés par l'Office fédéral ad hoc pour mettre à jour un double mouvement ces deux dernières années, large augmentation du total des oppositions en Suisse romande (et au Tessin) et diminution sensible des recours en Suisse alémanique. D'où ce diagnostic répercuté à l'envi: voici la preuve, noir sur blanc, de l'esprit querelleur des Romands (alimenté par les associations de locataires, bien entendu) et la démonstration, une fois de plus, de la plus grande discipline qui règne outre-Sarine.

A y regarder de plus près, à examiner en particulier les chiffres pour deux périodes où le climat sur le front du logement était comparable, 1er semestre 1981 et 1er semestre 1982, le tableau se confirme: partout en Suisse allemande, les demandes reculent (sauf dans deux cantons), alors qu'en Suisse romande c'est partout la progression, +60% à Genève, forte hausse aussi dans le canton de Neuchâtel, malgré la crise économique...

Constat trompeur, ainsi que le relève l'organe de la Fédération romande des locataires, «Droit au logement», dans un très intéressant dossier paru dans sa dernière livraison (N° 39)[1]. Voici l'explication proposée. Nous citons «DAL»:

«(...) L'explication tient à des structures, à une organisation différente de la propriété locative; peut-être aussi à davantage de modération passée, de la part de maints propriétaires alémaniques, en matière de loyers notamment. Il est clair que les rapports entre un grand gérant romand, dont la société oh! combien anonyme gère des milliers de logements, et les locataires de ces derniers ne peut être analogue à la relation personnelle entre le propriétaire alémanique d'un petit immeuble, dont il occupe au surplus un des appartements, et des locataires qui sont aussi ses voisins, parfois des amis. Paraphrasant le titre d'une pièce qui fit du bruit jadis à Genève, il faut dire et redire le rôle néfaste joué beaucoup trop souvent, en terre romande, par certains «régisseurs sans visage». Veut-on des faits précis? Il y a belle lurette que nos organisations de locataires ont noté que le pourcentage perçu par les gérants romands est d'un, voir de deux points supérieur à ce qui se pratique outre-Sarine. Que les règles en matière de décompte de chauffage de l'association des bailleurs de Suisse allemande sont jugées inacceptables par celles d'ici.»

Personne n'ira jusqu'à soutenir que tout est parfait en Suisse allemande, au chapitre des rapports propriétaires-locataires; et surtout pas les associations romandes de locataires. Mais tout de même, côté statistiques, voilà l'église remise au milieu du village.

[1] «Droit au logement», adresse utile: Borde 28 bis, 1018 Lausanne. Le périodique cerne également le fonctionnement des commissions de conciliation («l'institution est bonne, mais elle ne vaut finalement que par l'esprit, les qualités et les compétences de ceux qui la dirigent ou l'animent») et la façon de les saisir en cas de besoin.

**Nouvelles requêtes déposées en conciliation**

| Régions et cantons | 1980 | | 1981 | | 1982 | Canton | Totaux | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1er semestre | 2e semestre | 1er semestre | 2e semestre | 1er semestre | | Région | % |
| Suisse allemande | 5285 ● | 4449 ● | 4545 ● | 4309 • | 3214 • | | 21802 | 50% |
| Tessin | 232 | 284 | 384 | 569 | 517 | 1986 | 1986 | 5% |
| Fribourg | 209 | 265 | 479 | 126 | 712 | 1991 | | |
| Vaud | 557 | 1001 | 1763 | 1124 | 1883 | 6328 | | |
| Valais | 56 | 134 | 138 | 380 | 165 | 873 | | |
| Neuchâtel | 249 | 465 | 494 | 700 | 632 | 2540 | | |
| Genève | 684 | 930 | 1536 | 2204 | 2433 | 10220 | | |
| Jura | 46 | 58 | 54 | 84 | 70 | 312 | | |
| Suisse romande | 1801 • | 2853 • | 4464 ● | 4618 ● | 5895 ● | | 19631 | 45% |
| TOTAUX | 7318 | 7586 | 9393 | 9496 | 9626 | | 43419 | 100% |

(Tiré de la statistique de l'Office fédéral du logement)

UBIQUITÉ

# Petites phrases radicales

*On savait les radicaux, particulièrement de l espèce vaudoise, toujours prêts à se déployer, se montrer, à se discourir parmi (d'où notre grand concours ci-contre).*

*A force de les voir partout, on savait qu'il n'y a plus intérêt à s'en aller les regarder nulle part. Et surtout, à force de les entendre tout le temps, on savait qu'il est inutile de les écouter.*

*Mais voilà, toute règle a ses exceptions, même dans*

*le plus morne radicalisme romand. La preuve en fut doublement administrée la semaine dernière, bénie entre toutes en cette année de grâce viticole 1982.*

*Mardi 12. Devant un auditoire venu gravement — ou par simple courtoisie — célébrer le 10e anniversaire de l'Institut du «Génie de l'Environnement», le conseiller national radical (valaisan, c'est vrai) Bernard Dupont parle de la prochaine session de la Conférence (19-21 octobre) des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe. Et d'annoncer avec un petit sourire qu'un rapport y sera présenté sur la spéculation foncière: «La philosophie développée est que le sol doit rester avant tout l'instrument d'une politique au service des citoyens et du développement harmonieux de la cité. Partant de la constatation que l'appropriation privative (sic) des sols n'est qu'un accident de l'histoire, le rapporteur se prononce en faveur d'une municipalisation progressive des sols urbains.»*

*Pâleurs soudaines et mouvements divers dans l'assemblée, qui ne parvient pas à parler d'autre chose pendant la pause qui suit l'exposé du président de la ville de Vouvry... et de la Conférence précitée.*

*Jeudi 14. Invité hors-classe du congrès de l'Union syndicale suisse, le conseiller fédéral radical-vaudois Georges-André Chevallaz loue comme il convient ses hôtes d'un jour: syndicats raisonnables, revendications de même, méthodes correctes, belle paix du travail, tous à la même corde, etc. Et de quitter son manuscrit pour déclarer qu'«il vaut mieux répartir équitablement le travail que de verser des allocations de chômage». Pas qu'on conteste ces dernières à leurs malheureux bénéficiaires, non, pas du tout. M. Chevallaz prend bel et bien une option en faveur de la réduction du travail — civil s'entend.*

*Le correspondant de la «NZZ», fidèle greffier des propos radicaux à travers la Suisse, n'a pas osé, lui, se détacher du manuscrit; en tout cas, il ne consacre pas une demi-ligne à l'élan, probablement aussi momentané que généreux, du chef du Département militaire fédéral.*

---

# Notre grand concours

OUVERT à toutes les associations, fédérations, entreprises, holdings, sociétés et organisations analogues, ainsi qu'

aux unions chorales, chrétiennes, culturelles, littéraires, locales, professionnelles, régionales sportives et autres,

sans oublier les amicales d'officiers, sous-officiers, soldats et SCF.

CONDITIONS. Organiser une assemblée annuelle, une manifestation occasionnelle ou jubilaire, une inauguration de drapeau, une cérémonie de fin d'études, bref, une réunion quelconque, par exemple pour célébrer le bénéfice de l'exercice écoulé, les membres honoraires, le vin nouveau, les pêcheurs chanceux, la dernière lune ou les premiers rayons de soleil sur le Moléson, — le tout SANS inviter Jean-Pascal (Delamuraz) ni son équipe (de cameramen et de photographes).

Faire parvenir à la rédaction de «Domaine public» (case 2612, 1002 Lausanne) une coupure de presse (si elle en a malgré tout parlé) attestant que la manifestation SANS a bien eu lieu.

NOS PRIX. Une mention dans le n° 666 de DP (à paraître le 30 décembre si Dieulamuraz le veut), plus trois abonnements gratuits pour toute l'année 1983, destinés aux membres des cinq plus courageux comités d'organisation, qui auront osé ne pas L'inviter. L'évaluation du courage se fera en fonction du lieu (maximum de points pour le pays de Vaud), du nombre de participants présumés à la manif (ça va payer pour les bastringues à plus de 250 citoyens actifs), et bien sûr du thème (priorité aux questions agrico-industrialo-commerciales).

N.B. Pour éviter tout ennui aux participants à notre grand concours, il ne sera échangé aucune correspondance sur papier à en-tête officielle (ni même privée) à propos du présent concours, dont les résultats seront sans appel ni recours.

**CHOSES VUES AU THÉÂTRE**

# Le «petit homme» Brecht

*Bon spectacle que celui présenté à Vidy en ouverture de saison par le Centre Dramatique de Lausanne, mis en scène par André Steiger.* Schweyk dans la deuxième guerre mondiale *n'a rien perdu de sa vigueur; le message «passe» bien, même si l'optimisme de la conclusion sonne amèrement à nos oreilles d'aujourd'hui!*

*Il fallait des voix pour les fameuses chansons de Hans Eisler (la beauté mineure de «Les eaux de la Moldau roulent roulent les pierres» ou le charme de «Cueille la prune en automne»): on les a trouvées en la personne de Catherine Derain (Madame Kopecka), de Jacques Denis (dont on savait déjà que le talent a plusieurs cordes), et de Roger Jendly, merveilleux «petit homme» au naturel goguenard admirable. Les musiciens de l'Ensemble lyrique de Suisse romande tiennent fort bien leur partie: réussite encore que l'intégration de la musique au spectacle, dans le même type de formule que celui de l'«Opéra de quat'sous».*

*Quant à la mise en scène, nous dirons que l'invention jaillissante de Steiger fait merveille dans les mouvements d'ensemble (il y a la part de la chorégraphe, Nicole Lieber, à ne pas oublier bien sûr) et les jeux de scène individuels. Il est moins heureux dans les «machines» (mais ici, faudrait-il incriminer le scénographe?), dont certaines apparaissent superflues (le grand portique du début, par exemple, ou le tank-bonbonnière de Hitler à la fin). A une pièce qui mêle constamment le détail vrai au symbole, il faudrait peut-être accorder une mise en scène expressionniste dans le détail (ce que fait Steiger), mais beaucoup plus discrète dans les grandes lignes.*

*Bon spectacle, je le répète, que le public a chaleureusement accueilli l'autre soir. Etrange public, très froid en début de soirée, qui se chauffe progressivement et ne ménage pas ses rappels au baisser du rideau.*

**Catherine Dubuis**